

Appel à projets

Trame Verte et Bleue

www.parc-naturel-ardennes.fr

Vous êtes exploitant(e) agricole, communes, sociétés commerciales, associations, particuliers et avez un projet de plantation ?

Le Parc vous accompagne financièrement !

Vous avez un projet :

- * De plantation de haies,
- * De plantation d'arbres fruitiers,
- * De restauration prairiale,
- * De plantation d'arbres isolés.

**Sollicitez le dispositif d'accompagnement
du Parc naturel régional des Ardennes !**

TAUX
D'INTERVENTION :
80%
RESTE À CHARGE DE
20%

Conditions :

- * Parcelles situées dans le périmètre du Parc naturel régional des Ardennes
- * Projet d'un minimum de 15 arbres (pour les arbres isolés et/ou fruitiers) et/ou de 100 mètres linéaire de haies (continu ou discontinu)

Informations pratiques :

Montant de subvention minimum : 1000 € TTC

Montant de subvention maximum : 20 000 € TTC

Pour consulter le règlement et les modalités de candidature,
rendez-vous sur : www.parc-naturel-ardennes.fr

Contact :

Cassandra MIRVAL

Chargée de mission Trame Verte et Bleue

06 25 74 53 02

cassandra.mirval@parc-naturel-ardennes.fr

DATE LIMITE :

**16 SEPTEMBRE
2026**